

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 76**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 Septembre 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY**

---

**OBJET**

Pactes d'Objectifs pour l'Emploi avec les acteurs économiques du territoire

---

**Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche  
Service Emploi et Insertion  
122.59**

## **RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES**

Le 12 mai 2017, la Commission Permanente a voté un rapport consacré aux modalités de mise en œuvre du Pacte d'Objectifs pour l'Emploi.

Outil novateur inspiré des constats et propositions des Etats Généraux de Provence, il se décline sous forme de partenariats signés entre le Conseil Départemental et un acteur économique, et vise à mobiliser ce dernier et les entreprises qu'il représente sur trois volets :

- 1- Accompagner et amplifier l'action du Département en faveur de l'emploi pour les publics cibles relevant de ses compétences et de ses priorités (Bénéficiaires du RSA, jeunes, ...). Cela passe notamment par une implication du Partenaire, qui participe aux événements organisés par le Département dans l'Accélérateur de l'Emploi, sur le territoire et à travers les actions déployées par le Club des Entreprises de Provence ;
- 2- Apporter des éléments de réflexion et des réponses opérationnelles aux problématiques de l'emploi spécifiques à chaque filière ou bassin d'emploi ;
- 3- Faire émerger des initiatives nouvelles, fondées notamment sur (1) la détection d'emplois dans les entreprises, (2) l'information et l'accompagnement de ces dernières sur les dispositifs permettant de mieux recruter (contrats aidés), (3) l'organisation d'opérations originales facilitant le rapprochement et la mise en relation des demandeurs d'emplois avec les entreprises et le monde économique (immersion et parrainage).

## **METHODOLOGIE**

Le Pacte d'Objectifs pour l'Emploi prend la forme d'une convention signée entre le Département et le Partenaire, sous condition d'une liste d'actions financées par le Conseil Départemental. Ces actions s'articulent autour de quatre grands axes :

- Participation aux événements de l'Accélérateur de l'Emploi et organisation de séquences « délocalisées » dans les territoires ;
- Mise en place d'opérations en direction des entreprises, par filière, secteur ou bassin d'emploi, afin de mesurer les freins et les difficultés de recrutement et de proposer des solutions en la matière. Ces dernières devront mobiliser autant que possible les dispositifs du département (contrats aidés et Club des Entreprises de Provence).
- Organisation d'événements divers sur site (ateliers collectifs, co-working, job dating, tables rondes,...), ayant pour objet de rapprocher l'offre et la demande d'emploi ;
- Mobilisation des chefs d'entreprises en faveur des publics cibles, à travers des initiatives multiples et originales : parrainage, immersion, simulation d'entretien, mise en situation, accueil en entreprise,...

Chaque pacte devra quantifier les actions réalisées, les entreprises mobilisées et les personnes concernées au titre de l'insertion des publics cibles (notamment bénéficiaires du RSA et jeunes).

La subvention est calculée en fonction de divers critères, qualitatifs et quantitatifs, sachant qu'elle ne pourra pas dépasser un pourcentage maximum du budget global de la structure.

Pour les subventions inférieures ou égales à 10 000 € le versement se fera en une fois. Pour les subventions supérieures à 10 000 € le versement se fera en deux fois, sur la base d'une évaluation des résultats en n + 1.

La construction du pacte se fera dans le cadre d'une collaboration avec les services du Conseil Départemental, tant dans la sélection et la mobilisation des publics que dans la réalisation des actions proprement dite.

Le 30 juin 2017, la Commission Permanente a voté 36 Pactes d'Objectifs pour l'Emploi.

## **OBJET DU PRESENT RAPPORT**

Six structures ont été retenues pour la mise en place des derniers Pactes d'Objectifs pour l'Emploi au titre de 2017.

Après examen, il est proposé d'accorder un montant total d'intervention de 57 000 €

Le tableau joint en annexe présente la liste des structures signataires des pactes, ainsi que le détail des subventions proposées.

## **PROPOSITIONS**

Sur proposition de Monsieur le Délégué au Développement Economique et Emploi, et compte tenu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder un montant global de subventions de 57 000 € conformément au tableau annexé au présent rapport.
- de m'autoriser à signer les conventions de mise en œuvre de ces aides, conformément à la convention type dont le texte a été approuvé lors de la Commission Permanente du 12 mai 2017.

La dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL



### LISTE DES PACTES D'OBJECTIFS

SECTEUR	NOM	STATUT	COMMUNE	SUBVENTIONS	Budget prévisionnel du programme d'actions
Associations de Zones d'activités.	ASL LES PALUDS	Associations	AUBAGNE	6 000 €	21 000 €
	POLE INDUSTRIES CULTURELLES ET PATRIMOINES		ARLES	8 000 €	17 330 €
	GROUPEMENT DES ENTREPRISES OUEST ETANG DE BERRE		MARTIGUES	5 000 €	11 200 €
Accompagnement à la création d'activités pour les personnes éloignées de l'emploi.	INTER MADE		MARSEILLE	15 000 €	41 970 €
	ENTREPRENEURS ET ASSOCIES		MARSEILLE	20 000 €	86 021
	PROVENCE PIONNIERES		MARSEILLE	3 000 €	25 000 €
<b>TOTAL</b>				<b>57 000 €</b>	<b>202 521 €</b>